

## **Réforme de l'assurance chômage : SNC se réjouit de la décision de suspension mais reste mobilisée**

**Engagée depuis 36 ans aux côtés des chercheurs d'emploi, l'association Solidarités nouvelles face au chômage dénonce depuis des mois la réforme de l'assurance chômage prévue par le gouvernement : en soutien aux recours portés par des syndicats, elle a notamment procédé à une intervention volontaire devant le Conseil d'État. Aujourd'hui, SNC se réjouit de la décision de la juge des référés de suspendre cette réforme injuste.**

### **Le résultat d'un combat de plusieurs mois**

La décision de la juge des référés de suspendre le décret n° 2021-346 du 30 mars 2021 portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage intervient après des mois de mobilisation des associations et syndicats qui n'ont cessé d'alerter sur les conséquences néfastes de cette réforme. Il aura donc été nécessaire d'aller jusque devant la haute juridiction administrative pour faire entendre au gouvernement que sa réforme ne correspond pas aux besoins des chercheurs d'emploi et n'est pas susceptible de faciliter leur retour à l'emploi.

### **Un soulagement pour les travailleurs les plus précaires**

L'une des dispositions les plus contestables portait sur une révision du mode de calcul de l'allocation journalière, qui aurait alors été déterminée en fonction des jours de travail et des jours d'inactivité de la période de référence retenue, provoquant une baisse évidente de son montant pour les travailleurs dont l'activité est discontinuée. Auraient été particulièrement frappées les personnes dont le parcours professionnel consiste en une succession de contrats courts (CDD, intérim). Selon une étude de l'Unédic, la baisse du SJR (salaire journalier de référence) pouvait atteindre 43 % et, lors de la première année de mise en application, cette règle aurait concerné 1,15 million de chercheurs d'emploi. Alors que règne encore un flottement quant à l'évolution de la situation économique du pays, il est essentiel de garantir aux personnes les plus fragiles de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels.

### **Restons mobilisés et à l'écoute des chercheurs d'emploi**

Si la suspension de cette réforme est une étape positive, nous devons rester vigilants quant à la protection des personnes les plus fragiles de notre société, en particulier des chercheurs d'emploi : en effet, un certain nombre d'entre eux semblent avoir renoncé à leur recherche d'emploi suite au climat généré par l'apparition de la Covid-19. Aussi, SNC reste mobilisée en attendant la décision du Conseil d'État sur le fond.

**CONTACT :** Yaëlle Szwarcensztein, responsable communication et plaidoyer

06 29 80 36 15 | [yaelle.szwarcensztein@snc.asso.fr](mailto:yaelle.szwarcensztein@snc.asso.fr) | [snc.asso.fr](http://snc.asso.fr)

*Suivez SNC sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram.*

### **Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)**

**En 2020 : 3500 accompagnements / 2300 bénévoles / 60% en moyenne sur les 10 dernières années**

L'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), née il y a plus de 35 ans, propose un accompagnement aux personnes au chômage, quels que soient leur parcours et leur situation. Assuré sur l'ensemble du territoire national par des binômes de bénévoles formés, cet accompagnement est gratuit et s'inscrit dans la durée, en fonction des besoins des chercheurs d'emploi. SNC intervient également dans le débat public pour faire connaître à l'opinion et aux décideurs économiques et politiques la réalité vécue par les personnes au chômage. Enfin, SNC soutient la création d'emplois dans des structures de l'économie sociale et solidaire.